

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 153****6 février 2004****SOMMAIRE**

Aal Veinen, S.à r.l., Vianden .....	7329	Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler ...	7334
Airstream Holding S.A., Luxembourg .....	7301	Mathis Prost S.A., Sandweiler .....	7342
Airstream Holding S.A., Luxembourg .....	7301	MDU Resources Luxembourg I LLC, S.à r.l., Lu-	
Airstream Holding S.A., Luxembourg .....	7301	xembourg .....	7342
Airstream Holding S.A., Luxembourg .....	7301	Metrix S.A., Luxembourg .....	7300
Artaban S.A.H., Luxembourg .....	7302	Miller & Portland S.A., Luxembourg .....	7307
Artaban S.A.H., Luxembourg .....	7319	Minotauro Holding S.A., Luxembourg .....	7309
Azzurri Internazionale S.A.H., Luxembourg .....	7344	Morego Participations, S.à r.l., Luxembourg .....	7303
Barolo Trading S.A., Luxembourg .....	7330	Morego Participations, S.à r.l., Luxembourg .....	7305
Berrak Holding S.A., Luxembourg .....	7340	Motus Advisory S.A., Luxembourg .....	7308
Biloxi S.A., Luxembourg .....	7341	Neckel Bar, S.à r.l., Larochette .....	7302
Bordeso Holding S.A., Luxembourg .....	7312	Neckel Bar, S.à r.l., Larochette .....	7302
Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg .....	7306	Nickels Soparfi, S.à r.l., Schrondweiler .....	7320
Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg .....	7307	Nordic Finance Holding S.A., Luxembourg .....	7308
Café Miche, S.à r.l., Diekirch .....	7331	Nordic Finance Holding S.A., Luxembourg .....	7339
Carrer Holding S.A., Luxembourg .....	7322	Nostra Holding S.A., Luxembourg .....	7340
Coiffure Beringer, S.à r.l., Mersch .....	7303	Novum Stairs & Railings S.A., Heinerscheid .....	7334
Dadi Holding S.A., Luxembourg .....	7314	Novum Stairs & Railings S.A., Heinerscheid .....	7334
Dadi Holding S.A., Luxembourg .....	7341	Officio International S.A., Luxembourg .....	7312
Demo Holding S.A., Luxembourg .....	7321	Paflux S.A., Luxembourg .....	7344
Dresdner Anschutz Mezzinvest, S.à r.l., Luxem-		Petinan Investments (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	
bourg .....	7335	xembourg .....	7315
Ducatibis Holding S.A., Luxembourg .....	7344	PGS, S.à r.l., Luxembourg .....	7308
Epifin S.A., Luxembourg .....	7312	Prefood S.A., Luxembourg .....	7332
Epifin S.A., Luxembourg .....	7312	Radianz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	7313
Garches Holding S.A., Luxembourg .....	7303	Radianz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	7313
Garches Holding S.A., Luxembourg .....	7305	Rosy Blue Enterprises, S.à r.l., Luxembourg .....	7343
Hôtel Meyer S.A., Beaufort .....	7339	Rosy Blue Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	7315
Investindustrial 2 S.A., Luxembourg .....	7314	Sabic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	7341
Investindustrial 2 S.A., Luxembourg .....	7342	Saltver Holding S.A., Luxembourg .....	7341
Investindustrial 4 S.A., Luxembourg .....	7299	Société Immobilière Palmandaise S.A., Luxem-	
Investindustrial 4 S.A., Luxembourg .....	7299	bourg .....	7340
Investindustrial 5 S.A., Luxembourg .....	7313	SPI Equity S.A., Luxembourg .....	7329
Investindustrial 6 S.A., Luxembourg .....	7344	Tour Corosa (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	7319
Investindustrial Holdings S.A., Luxembourg .....	7314	TST Le Banville, S.à r.l., Münsbach .....	7331
Jonas & Meyers Architectes, S.à r.l., Ettelbruck ...	7300	United Services S.A., Luxembourg .....	7328
K Bridge, Luxembourg .....	7309	USR International S.A., Luxembourg .....	7313
Kamelya S.A., Luxembourg .....	7298	Uzoa Holding S.A., Luxembourg .....	7315
Lala S.A., Luxembourg .....	7343	VMS Luxinter Conseil S.A.H., Luxembourg .....	7309

**KAMELYA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.521.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and three, on the thirtieth of December.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRAY TECHNOLOGIES LIMITED, R. C. Tortola N° 436483, a company with registered office at Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,  
here represented by Ms Julia Gashkova, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on December 18, 2003.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company KAMELYA S.A., R. C. Luxembourg B N° 45.521, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 18, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 613 of December 30, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended by resolutions passed by an extraordinary general meeting held under private seal on June 7, 2001, whereof an excerpt of the minutes has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1233 of December 27, 2001.

- The corporate capital is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates numbered III and IV which have immediately been lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company KAMELYA S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRAY TECHNOLOGIES LIMITED, R. C. Tortola N° 436483, une société avec siège social au Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,  
ici représentée par Mademoiselle Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme KAMELYA S.A., R. C. Luxembourg B N° 45.521, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 613 du 30 décembre 1993.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 7 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1233 du 27 décembre 2001.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros III et IV lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société KAMELYA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

*J. Elvinger.*

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(004852.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 85.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INVESTINDUSTRIAL 4 S.A.

P. van Denzen

*Administrateur*

(005044.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 85.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INVESTINDUSTRIAL 4 S.A.

P. van Denzen

*Administrateur*

(005038.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**JONAS & MEYERS ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 57, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 97.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(900211.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

**METRIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 49.095.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METRIX S.A., avec anciennement siège social à L-1813 Howald, 5, Place de l'Indépendance,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 25 janvier 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.095,

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant à Redange/Attart,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 1304 du 8 décembre 2003 et N° 1338 du 17 décembre 2003, au Letzeburger Journal des 8 et 17 décembre 2003,

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, six cent trente-six (636) actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Siège de liquidation.
- 3.- Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 4.- Question diverses.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Première resolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société METRIX S.A., en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième resolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur Phillippe Mediavilla, directeur général, demeurant à F-06560 Valbonne (France), 2B, Place de la Vignasse, né à Etterbeck (Belgique) le 25 mai 1964, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation.

*Troisième resolution*

L'assemblée générale décide de fixer le siège de la société pendant toute la durée de la liquidation à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

En conséquence l'article 2, premier alinéa est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, O. Lansac, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, folio 97, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2004.

P. Decker.

(005219.3/206/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.883.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

*AIRSTREAM HOLDING S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué*

*Signatures*

(005097.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.883.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

*AIRSTREAM HOLDING S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué*

*Signatures*

(005100.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 67.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

*AIRSTREAM HOLDING S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué*

*Signatures*

(005141.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**NECKEL BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 36, rue de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 82.903.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(005069.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**NECKEL BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 36, rue de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 82.903.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(005068.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**ARTABAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 64.857.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 18 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ARTABAN S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2001.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2001:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2001:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

4) La perte qui s'élève à EUR 368.070,85 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTABAN S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005181.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**COIFFURE BERINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 43, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02754 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(005072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 74.149.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(005089.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**GARCHES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. GARCHES S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 96.939.

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GARCHES S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.939, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1303 du 6 décembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente minutes sous la présidence de Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1) Modification de l'objet social de la société pour lui donner celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929;

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

3) Modification de la dénomination de la société de GARCHES S.A en GARCHES HOLDING S.A.

4) Modification subséquente de l'article 1ier des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GARCHES HOLDING S.A.»

## 5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts en conséquence et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.**

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en GARCHES HOLDING S.A.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GARCHES HOLDING S.A.»

*Cinquième et dernière résolution*

Les articles 1<sup>er</sup> et 4 auront désormais la teneur suivante dans la version anglaise des statuts:

**Art. 1.**

«There exists a holding company (société anonyme holding) under the name of GARCHES HOLDING S.A.»

**Art. 4.**

«The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other either Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929 concerning Holding Companies.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison des présentes, à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparantes, les articles modifiés sont rédigés en langue française, suivis d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.  
 Signé: S. Roeleveld, S. Schenk, M. Muller et F. Baden.  
 Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 94, case: 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

F. Baden.

(005126.3/200/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**GARCHES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005127.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 74.149.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 novembre 2003, du rapport des Gérants de la société MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2002:

Edoardo Garrone - Gérant A,

Alessandro Garrone - Gérant A,

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant B,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant B.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

ERNST & YOUNG.

2) Election des nouveaux Gérants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

Edoardo Garrone - Gérant A,

Pietro Granello - Gérant A,

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant B,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant B.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

ERNST & YOUNG.

3) Acceptation de la démission de Alessandro Garrone en tant que Gérant A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Acceptation de la nomination de Pietro Granello en tant que Gérant A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

4) Approbation de la distribution des dividendes de EUR 12.730.000,- payés d'avance le 21 juin 2002.

5) Du profit qui s'élève à EUR 13.657.787,62 un montant de EUR 927.787,62 est reporté après apuration des dividendes payés d'avance le 21 juin 2002.

6) Distribution d'un dividende de EUR 1.000.000,-.

7) Approbation des tantièmes suivants pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - EUR 47.500,-,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. - EUR 47.500,-,

Pietro Granello - EUR 95.000,-,

Edoardo Garrone - EUR 95.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOREGO PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03172. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005169.3/683/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 83.897.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BREGAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.897, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 236 du 12 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 418 du 17 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1° Réduction du capital social à concurrence de sept millions huit cent mille euros (EUR 7.800.000,00) pour le ramener de son montant actuel de vingt-neuf millions neuf cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 29.918.900,00) à vingt-deux millions cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 22.118.900,00) par remboursement de trois cent douze mille (312.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) à son actionnaire majoritaire, la société COFRA HOLDING A.G.

2° Modification afférente de l'article 5, premier alinéa, des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de sept millions huit cent mille euros (EUR 7.800.000,00) pour le ramener de son montant actuel de vingt-neuf millions neuf cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 29.918.900,00) à vingt-deux millions cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 22.118.900,00) par remboursement de trois cent douze mille (312.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) à son actionnaire majoritaire, la société COFRA HOLDING A.G., société anonyme, ayant son siège social à CH-6300 Zug, 10, Grafenauweg (Suisse).

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Premier alinéa.**

«Le capital social est fixé à vingt-deux millions cent dix-huit mille neuf cents euros (EUR 22.118.900,00) représenté par huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-six (884.756) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.»

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld, S. Schenk, C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003 vol. 141S, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

F. Baden.

(005266.3/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 83.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005267.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**MILLER & PORTLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 37.126.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MILLER & PORTLAND S.A., R.C. Numéro B 37.126 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 434 du 18 novembre 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 7 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 131 du 24 janvier 2004.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille trois cents (1.300) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J. Elvinger.

(005641.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

---

**PGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 2, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.638.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, réf. LSO-AL06101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

P.G.S., S.à r.l.

RESTAURANT LE FIN GOURMAND

Signature

(005052.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**MOTUS ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.639.

Les comptes annuels révisés au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03508, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

M. Paoli / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(005118.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**NORDIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 18.389.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NORDIC FINANCE HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) La perte qui s'élève à EUR 85.245,80 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORDIC FINANCE HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005158.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**VMS LUXINTER CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 25.364.

Le bilan (comptes de liquidation) au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signatures.

(005120.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**K BRIDGE, Association d'Epargne-Pension.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Le bilan (comptes de liquidation) au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signatures.

(005135.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**MINOTAURO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 98.188.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 décembre 2003,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 11 décembre 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MINOTAURO HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserves des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur, et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelconque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-)

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 décembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 19 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent soixante actions .....	160
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent soixante actions .....	160
<b>Total: trois cent vingt actions .....</b>	<b>320</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327;
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 78, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(005484.3/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**OFFICIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 79.763.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

OFFICIO INTERNATIONAL S.A.

R. Jan Schol / P. van Denzen

Administrateur / Administrateur

(005144.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**BORDESO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 69.346.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BORDESO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(005146.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**EPIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 44.321.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2003*

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour une période d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et de Monsieur Jacques Mersch ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005204.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**EPIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 44.321.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue exceptionnellement le 29 décembre 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 ainsi que pour la non-tenue des Assemblées à la date statutaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005208.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---



**INVESTINDUSTRIAL 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 87.753.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INVESTINDUSTRIAL 5 S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

(005198.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 46.933.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

USR INTERNATIONAL S.A.

P. van Denzen / M. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

(005200.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.246.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 461 du 20 juin 2000.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(005226.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.246.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société*

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 17 novembre 2003:

- que les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2001 ont été approuvés;
- qu'un montant de mille huit cent euros (EUR 1.800,-) prélevé sur le bénéfice de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2001 a été affecté à la réserve légale, le bénéfice restant étant reporté à l'exercice social suivant;
- qu'il est donné décharge aux gérants de la Sociétés pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005225.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 84.872.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A.

P. van Denzen

Administrateur

(005211.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**INVESTINDUSTRIAL 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 78.098.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INVESTINDUSTRIAL 2 S.A.

P. van Denzen / P. van Baarle

Administrateur / Administrateur

(005215.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**DADI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 53.271.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 7 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DADI HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux Administrateurs jusqu'à la prochaine présente Assemblée Générale Annuelle:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

4) La perte qui s'élève à EUR 41.551,63 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DADI HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005162.3/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R. C. Luxembourg B 72.280.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

*ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

(005273.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**PETINAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 68.025.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

*PETINAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

(005276.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**UZO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 98.184.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Principal, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 décembre 2003.

2.- Monsieur Karl Guenard, Sous-Directeur Principal, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise dénommée: UZO HOLDING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à trois millions cent mille Euros (3.100.000,- EUR) qui sera représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 6.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 7.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein, le cas échéant un ou plusieurs vice-présidents. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., prénommée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Monsieur Karl Guenard, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2.- Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Principal, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

3.- Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

*Deuxième resolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

HRT REVISION, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

*Troisième resolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

*Quatrième resolution*

L'adresse de la société est fixée au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième resolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Loutsch, K. Guenard, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2003, vol. 881, fol. 81, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2004.

J.J. Wagner.

(005467.3/239/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 66.946.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(005277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**ARTABAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 64.857.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 18 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ARTABAN S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Le profit qui s'élève à EUR 6.870,61 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTABAN S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03195. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(005136.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**NICKELS SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 4, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 98.186.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean Nickels, employé privé, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 4, rue de la Gare, né à Luxembourg, le 20 octobre 1952.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de NICKELS SOPARFI, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Schrondweiler.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.



**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont souscrites par Monsieur Jean Nickels, prénommé. Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Décision de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Nickels, employé privé, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 4, rue de la Gare.

2. Le siège social est fixé à L-9184 Schrondweiler, 4, rue de la Gare.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Nickels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2003, vol. 426, fol. 25, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(005477.3/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**DEMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 54.399.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 18 décembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DEMO HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- M. E. Macellari

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- FISOGEST S.A.

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- M. Emilio Macellari

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) Le profit qui s'élève à EUR 337.164,28 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03177. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(005165.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**CARRER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.189.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company AVINGUDA HOLDING S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, not yet registered with the Trade Register of Luxembourg, duly represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 30, 2003.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mrs Véronique During, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on December 30, 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the appearing parties, and the notary, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of CARRER HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 31 (thirty-one) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on December 29, 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of March at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) by AVINGUDA HOLDING S.A., prenamed, thirty shares, .....	30
2) by E COREAL S.A., prenamed, one share, .....	1
Total: thirty-one shares, .....	31

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, for a period of six years, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

3. Mr Robert Hovenier, commercial director, born in Seedorf (the Netherlands) on May 28, 1965, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

The company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 34.813.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed the original deed together with the Notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société AVINGUDA HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2003.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

représentée par Madame Véronique Doring, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CARRER HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, liées directement ou indirectement à son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 29 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

#### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mars à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par AVINGUDA HOLDING S.A., prénommée, trente actions. ....	30
2) par ECOREAL S.A., prénommée, une action . . . . .	1
Total: trente et une actions. ....	31

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;
2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;
3. Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas) le 28 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

La société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.813.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, agissant ès-dites qualités, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Lyon, V. During, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 88, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 janvier 2004.

*T. Metzler.*

(005669.3/222/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**UNITED SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 24.423.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003*

Les actionnaires de la société UNITED SERVICES S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le 2 mai 2003, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs (y compris ceux de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration) et du commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée des actionnaires décide, à l'unanimité, de les reconduire pour une période de trois années.

Le Conseil d'Administration aura donc désormais et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2006 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005, la composition suivante:

Monsieur Nabil Kettaneh, Homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban) (Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration)

Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg

Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, est reconduit à son poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2006 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02579. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005218.3/280/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.



**AAL VEINEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9411 Vianden, 114, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 93.574.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2004, réf. DSO-AM00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Vianden, le 15 janvier 2004.

A. Hahn

Gérant

(900212.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

**SPI EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 96.524.

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SPI EQUITY S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 96.524 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 octobre 2003 en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 17h30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million huit cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.865.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-), avec émission correspondante de mille huit cent soixante-cinq (1.865) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un million huit cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.865.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-), avec émission correspondante de mille huit cent soixante-cinq (1.865) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Les mille huit cent soixante-cinq (1.865) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune ont été intégralement souscrites par GCS NORTH ATLANTIC SERVICES INC., Panama, République de Panama, agissant en qualité de trustee de THE FORGIA TRUST, Bahamas, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société SPI EQUITY S.A., à concurrence d'un montant d'un million huit cent soixante-cinq mille euros (EUR 1.865.000,-).

Le souscripteur unique est ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 15 décembre 2003 par la société AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

## «Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) divisé en mille neuf cents (1.900) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 17.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 141S, fol. 79, case 1.— Reçu 18.650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

J. Elvinger.

(005643.3/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**BAROLO TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 52.590.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAROLO TRADING S.A., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.590, constituée sous la dénomination de TEGULA TRUST S.A. suivant acte notarié reçu en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 650 du 21 décembre 1995, dont les statuts furent modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 249 du 9 avril 1999. Le capital social a été converti en EUR suivant l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1241 du 23 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Carbotti-Prieur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur André Rosière, employé privé, demeurant à Robelmont (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 50 actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social du 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. Démission de tous les membres du conseil d'administration et décharge.
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs:
  - KELWOOD INVESTMENTS LTD
  - TASWELL INVESTMENTS LTD
  - CARDALE OVERSEAS INC
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur John Bass, Madame Ana Lourdes Vergara Gonzales, Monsieur R.T. Mijnhardt de leurs fonctions d'administrateur et de Monsieur W.F. Mijnhardt de sa fonction d'administrateur-délégué et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- KELWOOD INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, BVI, IBC numéro 137958,

- TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, BVI, IBC numéro 140878,

- CARDALE OVERSEAS INC, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, BVI, IBC numéro 137942.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, la société FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Alex Benoy, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Carbotti-Prieur, G. Trierweiler, A. Rosière, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(005164.3/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**CAFE MICHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 8, rue de Brabant.

R. C. Diekirch B 92.186.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2004, réf. DSO-AM00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 janvier 2004.

*Pour la FIDUCIAIRE EURO-DMD*

Signature

(900213.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

**TST LE BANVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 95.305.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales datée du 22 décembre 2003 que la société TST LE BANVILLE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.310, dûment représentée lors de la signature de ladite convention par Monsieur Paul A. Galiano, gérant de catégorie A ainsi que par Monsieur Marcel Stephany, gérant de catégorie B, est dorénavant associé unique de la société TST LE BANVILLE, S.à r.l.

Münsbach, le 7 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004973.3/556/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**PREFOOD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 98.193.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société I.A.F. SpA, société dont le siège social est Via Brera, 21, I-20121 Milan, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
2. Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, demeurant L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard, L- 4970 Bettange/Mess, ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants représentés, comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de PREFOOD S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, d'exploitation ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (€ 750.000,-) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à quatorze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de mai en 2005.

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- la société I.A.F. SpA, préqualifiée, sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	7.499
- Monsieur Jean-Marie Poos, préqualifié, une action .....	1
Total: sept mille cinq cents actions .....	7.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (€ 750.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf mille six cents euros (€ 9.600,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;

b) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118;

c) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2004, vol. 894, fol. 46, case 6. – Reçu 7.500 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2004.

F. Kessler.

(005673.3/219/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

---

**NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R. C. Diekirch B 6.238.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2004, réf. DSO-AM00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 16 janvier 2004.

GERD HEINZIUS, COMPTABILITE - FISCALITE

Signature

(900227.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

---

**NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

H. R. Diekirch B 6.238.

*Versammlung des Verwaltungsrates vom 8. August 2003*

Die Unterzeichneten des Verwaltungsrates der NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A. sind bei der heutigen Verwaltungsratsitzung zu folgendem Beschluss gekommen:

- Rücktrittsgesuch des Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Gerd Heinzus, Buchhalter, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Manderfeld 81.

- Ernennung als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Thomas Plattes, Schlosser, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Manderfeld 4. Dieses Mandat endet sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2007.

CENTURA ENTERPRISES Ltd / M. Backes / G. Heinzus

Signature / - / -

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2003, réf. DSO-AL00129. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Felten.*

(900226.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

---

**MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rohlach.

R. C. Luxembourg B 40.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004996.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 98.197.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of December.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANSCHUTZ INVESTMENTS BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Singel 540, 4th floor, 1017 AZ, Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade and companies register in the Netherlands under company number 34143667,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on December 17, 2003.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

The Company may grant loans and guarantees, in any form, to subsidiaries, related companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for a period of eight years.

**Art. 4.** The Company will have the name DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred and twenty-five thousand euros (€ 125,000.-), represented by five thousand (5,000) shares having a nominal value of twenty-five euros (€ 25.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In the case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by maximum 5 directors (*gérants*). If several directors have been appointed, they will constitute the board of directors (*conseil de gérance*). The directors need not to be shareholders. The directors are appointed, freely revoked and replaced at any time by the general shareholders meeting, by a unanimous decision adopted by the shareholders. If several directors are appointed, there will be three classes of directors: class A directors (A Directors), class B directors (B Directors) and class C directors (C Directors).

In dealing with third parties, the directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its single director, and, in the case of plurality of directors, by the joint signature of an A Director and a B Director. The board of directors may elect among its members a general director who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of directors.

The general shareholders meeting or the director, or in the case of plurality of directors, the board of directors may sub delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the director, or in the case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least one A Director and at least one B Director are present. If this quorum is not fulfilled at a meeting of the board of directors, any director may require that meeting to be reconvened. Written notice will be given to all directors at least five business days in advance of the date set for such reconvened meeting, except in circumstances of emergency. The notice may be waived if all the directors are present or represented at such meeting. At the reconvened meeting the board of directors can deliberate or act validly only if any two or more directors are present.

In the case of plurality of directors, the resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of the directors present or represented. The resolutions of the board of directors shall only be effective if at least one A Director and one B Director votes in favour of them.

Any director may call a meeting of the board of directors. In the case of plurality of directors, written notices of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another director as his proxy. Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the director, or in the case of plurality of directors, the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The director, or in the case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s).

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 5,000 shares have been subscribed by ANSCHUTZ INVESTMENTS BV. All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of € 125,000.- is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2003.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:



1) The meeting appoints as director of the Company for an unlimited period of time:  
Mr Steven Cohen, Managing Director, born in New-York (USA), on 7th February, 1963, with professional address at 555 Seventeenth Street, Suite 2400, Denver, Colorado 80202 (USA).

2) The registered office is established in 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil trois, le dix neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ANSCHUTZ INVESTMENTS B.V., une société soumise aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Singel 540, 4th floor, 1017 AZ Amsterdam, enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro de société 34143667,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut accorder des prêts et avances et des garanties, sous n'importe quelle forme, à des filiales, des sociétés liées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée de huit ans.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent vingt cinq mille euros (€ 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par 5 gérants au maximum. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, librement révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés. Si plusieurs gérants ont été désignés, trois classes de gérants seront formées: les gérants de classe A (Gérants A), les gérants de classe B (Gérants B) et les gérants de classe C (Gérants C).

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité des gérants, le Conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de gérance, tout gérant peut exiger que la réunion soit re-convoquée. Avis écrit de cette réunion re-convoquée sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance. A l'occasion de cette réunion re-convoquée, le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si deux gérants ou plus sont présents.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance ne sont effectives que si au moins un Gérant A et un Gérant B votent favorablement en leur faveur.

Tout gérant peut convoquer un Conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins cinq jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les 5.000 parts sociales ont été souscrites par ANSCHUTZ INVESTMENTS B.V. Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de € 125.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Steven Cohen, Directeur Général, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique) le 7 février 1963, avec adresse professionnelle à 555 Seventeenth Street, Suite 2400, Denver, Colorado 80202, Etats-Unis d'Amérique;

2. Le siège social de la société est établi au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mischo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 74, case 6. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

G. Lecuit.

(005730.3/220/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**HOTEL MEYER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.209.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Beaufort,  
120, Grand-Rue en date du 4 avril 2003 à 14.30 heures*

*Elections statutaires*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à expiration, sont réélus comme administrateurs de la société pour un nouveau terme de six ans:

- Monsieur Paul Gierten, hôtelier, demeurant à L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue,
- Monsieur Frank Gierten, hôtelier, demeurant à L-6310 Beaufort, 104, Grand-rue,
- Madame Albertine Meyer, demeurant à L-6311 Beaufort, 8, route de Reisdorf.

Est réélue commissaire aux comptes de la société pour un nouveau terme de six ans, la société S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'an 2009.

Beaufort, le 4 avril 2003.

Pour copie sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Diekirch, le 12 décembre 2003, réf. DSO-AL00076. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900224.4/832/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2004.

**NORDIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 18.389.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

*NORDIC FINANCE S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-Délégué*

Signatures

(005046.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.028.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005022.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**BERRAK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 79.656.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 décembre 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour BERRAK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005047.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**NOSTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 35.660.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NOSTRA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) La perte qui s'élève à EUR 11.375,12 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOSTRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005167.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**DADI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 53.271.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DADI HOLDING S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur-Délégué  
Signatures

(005048.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**SALTVER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 78.481.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 janvier 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.  
Pour SALTVER HOLDING S.A.  
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005049.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**BILOXI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 39.674.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.  
BILOXI S.A.  
Signature

(005051.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**SABIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 86.854.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 26 novembre 2003*

Le gérant M. Mohammed Al Yemni a démissionné avec effet au 26 novembre 2003.

Le mandat des deux gérants M. Abdullah Bazid et François Brouxel est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

M. Ad Clarijs a été nommé gérant à partir du 26 novembre 2003 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

La société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005202.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**MATHIS PROST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rohlach.  
R. C. Luxembourg B 781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**MDU RESOURCES LUXEMBOURG I LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 83.263.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 novembre 2003, du rapport des Gérants de la société MDU RESOURCES LUXEMBOURG I LLC, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- Paul Edward Gatzemeier

- Warren Lowe Robinson

2) La perte qui s'élève à USD 5.314,28 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MDU RESOURCES LUXEMBOURG I LLC, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005143.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 78.098.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société INVESTINDUSTRIAL 2 S.A. (anciennement 21 INVEST HOLDINGS 2 S.A.) que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- KPMG AUDIT

2) Election de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) La perte qui s'élève à EUR 27.496,13 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INVESTINDUSTRIAL 2 S.A. (anciennement 21 INVEST HOLDINGS 2 S.A.)*

N. Smith / P. van Denzen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005153.3/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.  
R. C. Luxembourg B 96.232.

*Décision de l'Actionnaire Unique*

ROSY BLUE INVESTMENTS en tant qu'associé unique de la société décide d'élire MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. nouveau Gérant avec effet immédiat en date du 10 décembre 2003 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l.  
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005155.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**AIRSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 67.833.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 28 novembre 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société AIRSTREAM HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2000.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2000:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2000:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2000:

- Fons Mangen

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le Conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de Fons Mangen en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

4) La perte qui s'élève à EUR 127.144,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIRSTREAM HOLDING S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005172.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

**LALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 96.525.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 janvier 2004.

Signature.

(005614.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2004.

**AZZURRI INTERNAZIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.198.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2004.

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(005252.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 88.633.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

INVESTINDUSTRIAL 6 S.A.

Lutgarde Denys / P. van Denzen

Administrateur A/ Administrateur A

(005279.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**DUCATIBIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 71.580.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DUCATIBIS HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(005281.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---

**PAFLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 49.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

PAFLUX S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

(005282.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2004.

---